

Projet de loi « ASNR »
2024-02-07 – Discussion générale

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

Malgré le travail des rapporteurs que je salue, ce projet d'intégration de l'[IRSN](#) (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) dans l'[ASN](#) (Autorité de Sûreté Nucléaire) ne nous paraît pas suffisamment fondé en raison.

Son étude d'impact, faible, ne définit pas clairement les objectifs.

S'agit-il d'aller plus vite ? De faire des économies ? D'améliorer les processus d'expertise et de décision ?

On ne sait pas.

S'agit-il de mieux communiquer avec le public ?

On ne le sait pas davantage et les territoires expriment leur inquiétude par la voix de l'[ANCCLI](#) (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) !

Le [rapport de l'OPECST](#) (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques), au demeurant de bonne facture informative et pédagogique, auquel il est fait souvent référence comme s'il valait étude d'impact, n'en dit rien non plus ! La fusion y est prise comme postulat.

Qui plus est, le futur plan de charge annoncé s'inscrit dans un cadre programmatique non défini à ce jour.

Toujours pas de PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) ! Le titre I du projet de loi Souveraineté énergétique devait en traiter. Il a été supprimé par le Gouvernement. À tel point que Le [CSE](#) (Conseil Supérieur de l'Énergie) unanime s'en est ému officiellement dans sa séance du 25 janvier dernier.

En résumé, on fait tout à l'envers depuis le début et on persévère à chaque occasion ! On travaille au coup par coup, sans perspective d'ensemble. Ne croyez-vous pas que le titre II de ce projet de loi aurait dû être traité il y a des mois dans le projet de loi de relance du nucléaire ?

Plus grave, la perspective de développement de petits réacteurs, de SMR (*Small Modular Reactor*), stratégique pour la décarbonation de l'industrie, ne devrait-elle pas être discutée, dès maintenant, sur son volet sûreté et radioprotection.

Le plus incongru reste sans doute l'absence d'un ministre avec lequel, pour le moins, nous aurions pu échanger. Quelle considération pour le travail du Parlement... et accessoirement pour la démarche relative au sujet qui nous occupe aujourd'hui !

Sur le fond, ce projet de fusion fragilise ou remet en question certains principes auxquels nous sommes attachés. Le plus fondamental est celui de l'indépendance du scientifique qui nécessite une séparation garantie entre expertise et décision.

L'enjeu majeur c'est la confiance pour toutes les parties prenantes dont le grand public.

Et il n'y aura pas de confiance publique sans transparence totale à cet égard.

De surcroît, les moyens financiers nécessaires à l'augmentation de charge sont renvoyés à un rapport.

Quelles perspectives d'exercice et d'évolution des métiers hautement qualifiés concernés ? Les personnels sont inquiets.

Nous n'avons pas de réponses à toutes ces questions majeures. Nous n'avons pas non plus de proposition d'optimisation de l'organisation existante qui aurait dû être évaluée au regard d'objectifs... qui sont – il faut le reconnaître – peu ou pas clairement formulés.

Pour toutes ces raisons de fond, nous nous opposerons à ce projet de loi.

Cependant, en responsabilité et dans la continuité des échanges que nous avons eus avec l'ANCCLI et les syndicats de personnels des deux établissements, nous proposerons des amendements pour renforcer la sûreté et la radioprotection en France.

Je vous remercie.